



## OBJECTIF(S)

- Maîtriser les mécanismes des conventions IRSI et CIDE-COP intervenant dans le cas d'un sinistre dans un logement loué, le gérer et maîtriser la négociation lors du rendez-vous avec l'expert

## NIVEAU & PUBLIC

### SPÉCIALISATION

Collaborateurs administratifs, Gestionnaires locatifs et gestionnaires de copropriétés

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 7 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en Assurances

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

## PROGRAMME

### I - PRÉSENTATION DES INTERVENANTS A QUI DÉCLARER LE SINISTRE ?

- L'assurance du locataire
- L'assurance de la copropriété
- L'assurance PNO du bailleur

### II - LES CONVENTIONS

- IRSI et CIDE COP
- Comment interviennent- elles dans le cadre d'un sinistre dans le logement loué ?

### III - LES TYPES DE SINISTRES

- Sinistre en provenance des parties communes
- Sinistres en provenance d'un voisin
- Sinistre effraction et vol
- Sinistre incendie

### IV - LA GESTION DU SINISTRE PAR LE GESTIONNAIRE LOCATIF

- Le constat amiable du DDE
- Comment déclarer les sinistres autres que le DDE
- Les relations avec le syndic
- La gestion du sinistre dans la période de congé du locataire

### V - L'EXPERTISE

- L'évaluation des désordres et de la remise en état
- Le rendez-vous d'expertise
- Qui fait quoi
- Qui paie quoi
- Comment se calcule le coefficient de vétusté
- Les argumentaires pour négocier avec l'expert
- La gestion des travaux après sinistre
- L'indemnité différentielle

### VI - DIVERS

- Le délai de la déclaration du sinistre
- Le délai de prescription
- La réévaluation de l'indemnité en cas de supplément de travaux
- Le cas des désordres structurels
- Revue de jurisprudence
- Etude de cas pratique



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap